

## JOURNEE NOIRE POUR LES INFIRMIERES

Aujourd'hui, avant-dernier jour pour les infirmiers spécialisés pour se prononcer obligatoirement sur le « droit d'option », c'est à dire l'odieux choix entre un salaire légèrement supérieur (pour ne reconnaître qu'en partie leur qualification), ou un salaire moindre avec le classement en catégorie active en reconnaissance de la pénibilité du travail (avec la possibilité d'une retraite anticipée à partir de 57 ans).

Ce même jour, la Fédération Santé Action sociale CGT apprend qu'elle est déboutée de sa requête aux fins de transmission d'une question prioritaire de constitutionnalité relative au principe d'égalité de traitement des infirmières dans la Fonction publique hospitalière.

Le Conseil d'État considère que la création d'un nouveau corps suffit pour justifier un traitement différent des infirmiers ! Il élude la question de la pénibilité de leur travail.

Alors que la requête de la CGT auprès des Ministres (qui ne lui ont jamais répondu) date du 29 avril 2011, le Conseil d'État a notifié sa décision, après l'audience publique de mardi 26 juin 2012, avec une célérité inhabituelle.

Pourtant, contrairement à ce que dit cette haute juridiction de l'État, la demande de la CGT est extrêmement sérieuse, et l'inégalité de traitement est vécue comme une profonde injustice par la profession. En effet, les infirmières qui travaillent sur un même poste n'ont pas le même traitement, ni pour le salaire, ni pour les droits à retraite. Et les nouvelles infirmières recrutées depuis décembre 2010, n'ont eu aucun choix : elles partiront toutes à la retraite à partir de 62 ans (et à 67 ans pour la retraite à taux plein).

Néanmoins, les conditions de travail ne s'améliorent pas, face à la pénurie des professionnels : port de charges lourdes, travail en horaires postés, de nuit, produits nocifs.... Une partie de la profession part avant l'âge de 55 ans à la retraite pour raison d'invalidité. Les résultats d'une étude menée par des chercheurs de l'Inserm, qui vient d'être publiée, montre que le risque de cancer du sein est augmenté chez les femmes ayant travaillé de nuit comme les infirmières.

Au moment où le gouvernement parle d'égalité professionnelle, il doit reconnaître la pénibilité des métiers à prédominance féminine.

La CGT demande au nouveau gouvernement (dont certains membres s'étaient opposés en 2010 aux articles de la loi supprimant la reconnaissance de la pénibilité des infirmiers), de reclasser ces professionnels en catégorie active. Il doit aussi stopper la publication des décrets en préparation pour appliquer aux cadres et autres professions paramédicales le droit d'option, qualifié de projet de vie par le Conseil d'Etat !

La CGT ne lâchera rien : pas question de monnayer la santé des salariés !

Pouvoir partir et vivre à la retraite en bonne santé est un enjeu de justice sociale.

Elle appelle les fonctionnaires et les salariés du privé à se mobiliser sur les enjeux de la reconnaissance de la pénibilité de leur travail.

### CéGéTtez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : [cgt.chlavour@wanadoo.fr](mailto:cgt.chlavour@wanadoo.fr)

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : [www.cgt-chlavour.fr](http://www.cgt-chlavour.fr)